

L'UFC-Que Choisir c'est aussi

des revues

Que Choisir

enquêtes-tests (prothèses auditives, lunettes,...)

Que Choisir Santé

chaque mois l'information la plus fiable et la plus rigoureuse sur votre santé

Que Choisir Argent

Prix des mutuelles, des maisons de retraite

Que Choisir SPÉCIAL "SANTÉ"

vos droits

des plaquettes d'information

fin de vie et directives anticipées
dépassement d'honoraires

des conférences-débats

- fin de vie et directives anticipées
- personne de confiance

Exemples d'intervention

Les associations locales et régionales

expriment les positions de l'UFC-Que Choisir lors des conférences de presse

- déserts médicaux
- alimentation en EHPAD
- tarif des mutuelles
- opticiens

animation des ateliers

alimentation et santé

UFC Que Choisir de Haute Loire
29, Boulevard Chantemesse
43000 AIGUILHE
Tél : 04 71 02 29 45
ufc.quechoisir43@orange.fr

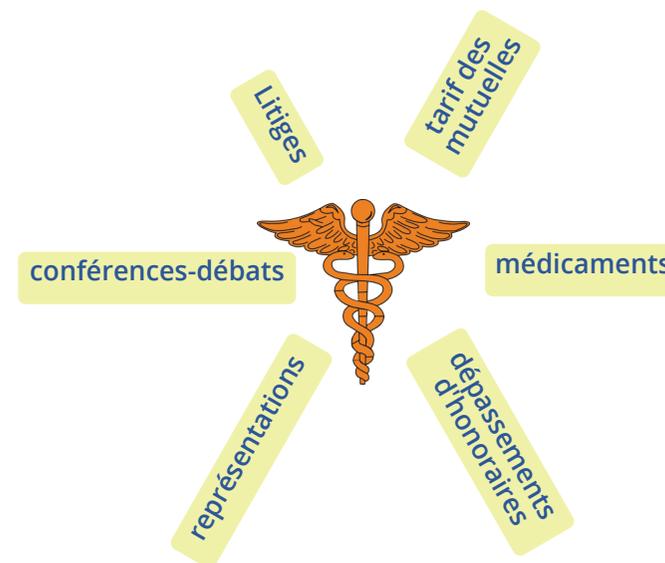


UFC-Que Choisir Auvergne
21 rue Jean Richepin, 63000 Clermont-Ferrand

UFC-Que Choisir Rhône-Alpes
1 rue Sébastien Gryphe, 69007 Lyon
www.quechoisir.org



UFC-QUE CHOISIR



L'UFC-Que Choisir et la santé

Votre association locale de l'UFC-QUE CHOISIR

vous informe sur vos droits

- droit à une information claire et appropriée à votre état de santé
- droit d'obtenir votre dossier médical
- droit de participer aux choix thérapeutiques qui vous concernent

vous accompagne

dans vos réclamations en matière de santé



vous représente

dans les établissements de soins et les instances sanitaires et sociales :

- **commission des usagers (CDU)** : veille au respect des droits des patients dans les établissements de santé
- **conseil de surveillance (CS)** : organe consultatif qui donne un avis sur les décisions importantes (budgets, projets)

auprès de l'agence régionale de santé (ARS) et de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

à la commission de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CCI) (erreurs médicales, infections nosocomiales, aléas thérapeutiques, accidents médicaux non fautifs,..)

vous accueille

lors de ses permanences si un litige vous oppose à un acteur du système de santé

(absence de devis, information insuffisante avant une intervention, dommage consécutif à un acte médical,..)

met tout en œuvre

pour vous conseiller et pour vous orienter vers les différents interlocuteurs et/ou les structures qu'il convient de saisir (aide à la rédaction de courrier, informations sur les instances à saisir)